

Montréal, le 19 Novembre 2019
Mme Régine Laurent,
Présidente de la Commission
Honorables commissaires,

Le 30 avril dernier décédait tragiquement à Granby une fillette de sept ans. Les citoyens du Québec tout entier se sont émus. Ce malheur ne doit toutefois pas nous laisser ignorer que tant d'enfants continuent de souffrir en silence.

Depuis la révision de la loi sur la protection de la jeunesse en 2006, les mauvais traitements *psychologiques* sont officiellement considérés comme susceptibles de compromettre la sécurité et le développement des enfants. Mais comment défendre un enfant contre des mauvais traitements psychologiques ? Que sait-on de sa souffrance psychique, des enjeux de son développement affectif et de son état mental ? Bref, que sait-on de son *monde intérieur* et du plein exercice de son droit premier à l'enfance ?

Il nous semble nécessaire, en tant que professionnel de la santé mentale œuvrant auprès de ces enfants, de prendre la parole en leur nom. En effet, au-delà des mesures d'ordre visant à leur sauvegarde telles que l'ajout de règlements, le renforcement des contrôles, voire les financements, la prise en compte des *aspects psychiques* profonds de l'enfant, de sa famille et des intervenants est fondamentale.

Pour l'enfant, cela se traduit par son droit à l'enfance. C'est dire l'importance de mieux saisir les besoins affectifs spécifiques de cet enfant entièrement dépendant des adultes qui l'entourent.

Restons donc attentifs et sensibles aux enjeux affectifs profonds de ces adultes, car au-delà de leur fonction respective de parent, intervenant, juge, psychologue ou pédopsychiatre, leurs constellations psychiques peuvent interférer avec leur capacité à accueillir le monde affectif de l'enfant. Il importe également de tenir compte de la charge émotionnelle inhérente à l'interaction avec des enfants en grande souffrance.

À l'ère des bouleversements sociaux et technologiques, l'efficacité et les droits individuels tendent à primer sur la qualité des rapports humains, pourtant essentielle à la vie et au bien-être de l'enfant comme de ses proches. Nous croyons primordial de reconnaître la portée de l'humain dans sa complexité. On ne soigne pas une dépression de la même façon qu'une jambe cassée.

La prévention des difficultés de santé mentale chez l'adulte et celle du risque de répétition transgénérationnelle passe par une meilleure considération de la santé psychique des enfants. Il y va de la responsabilité de la société qui a le devoir d'offrir des soins adéquats aux enfants à risque ou en difficulté.

La Fondation Aquarium, groupement psychanalytique pour le bien-être des enfants et des jeunes adultes, s'est donné comme mission de remettre au premier plan le monde affectif et relationnel de l'enfant dans notre société et propose son soutien à la Commission* dans sa réflexion.

Nous ne pouvons pas redonner à la fillette de Granby sa petite vie fauchée, mais il nous est possible d'aider d'autres enfants à mieux vivre leur enfance.

Dr Mounir Samy,
Pédopsychiatre et psychanalyste
Président Fondateur,
Fondation Aquarium, www.fondationaquarium.ca
Montréal, le 14 novembre 2019